

Chez soi avant tout : de l'hôpital au domicile

RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES PATIENTS, DES MEMBRES DE LA FAMILLE ET DES PERSONNES SOIGNANTES

La philosophie Chez soi avant tout

Après un séjour en milieu hospitalier, de nombreux patients peuvent continuer de se rétablir en toute sécurité dans le confort de leur domicile en recevant pendant un certain temps des services de soins à domicile appropriés. Le domicile est le meilleur endroit pour prendre des décisions importantes au sujet de ses soins de santé futurs.

Nous avons pour objectif de veiller à ce que tous nos patients reçoivent des soins dans le milieu qui répond le mieux à leurs besoins, que ce soit à l'hôpital, dans leur propre domicile, dans une maison de retraite ou dans un autre établissement de soins de santé.

À partir d'une évaluation de votre état de santé actuel, les membres de votre équipe de soins ont déterminé que le volet des soins actifs de votre séjour à l'hôpital est achevé et que vous pouvez bénéficier de services de soins à domicile pour vous aider à effectuer votre transition de l'hôpital vers votre domicile aussi rapidement que possible. Nous voulons tout mettre en œuvre pour vous soutenir, vous et votre famille, afin que vous puissiez rentrer chez vous, où vous pourrez définir vos besoins et planifier vos futurs soins.

Le Service des soins à domicile et en milieu communautaire du Services de soutien à domicile et en milieu communautaire de Champlain assure la coordination des services de soins à domicile dont vous avez besoin pour faciliter votre retour à la maison, évalue vos besoins à long terme en matière de soins, et vous aide à comprendre et à choisir vos options au moment où devez prendre des décisions concernant vos soins futurs ou si vous êtes en attente d'un lit de soins de longue durée.

De quelle manière les services de soins à domicile et en milieu communautaire peuvent-ils m'aider dans ma transition de l'hôpital à mon domicile?

Une fois qu'il n'est plus médicalement nécessaire que vous demeuriez à l'hôpital, Services de soutien à domicile et en milieu communautaire est en mesure de fournir, pendant une période de 60 jours, des services améliorés pour vous aider à répondre à vos besoins en matière de soins de santé à domicile. Pour être admissible à ces services améliorés, vous devez avoir un médecin prêt à gérer vos besoins de santé actuels si vous avez des besoins en matière de traitement nécessitant des soins infirmiers à domicile. Si vous n'avez pas de besoins immédiats en matière de traitement nécessitant des soins infirmiers à domicile, votre coordonnateur de soins ou d'autres membres de votre équipe travailleront avec vous afin de vous diriger vers le programme Accès

Soins – qui permet d'orienter les patients sans médecin vers un médecin acceptant de nouveaux patients. Normalement, vous devrez aussi avoir le soutien d'une personne soignante chez vous et avoir un endroit où demeurer (qu'il s'agisse de votre propre maison, d'une maison de retraite ou du domicile de votre personne soignante).

Quels services me seront offerts chez moi?

Au cours de votre séjour à l'hôpital, un coordonnateur des soins à Services de soutien à domicile et en milieu communautaire de Champlain, qui est un professionnel de la santé, vous rencontrera, vous et un membre de votre famille ou votre personne soignante, afin d'évaluer vos besoins en matière de soins de santé de façon à préparer le plan de services de soutien à domicile et en milieu communautaire qui répondra le mieux à vos besoins.

Une fois votre plan de soins établi, le coordonnateur de soins et l'hôpital fixeront avec vous une date de congé et veilleront à ce que les services dont vous avez besoin soient disponibles dès votre retour à la maison. De plus, vous recevrez les coordonnées de personnes-ressources dont vous pourriez avoir besoin de manière urgente ou non.

Dans les deux semaines suivant votre retour à la maison, un coordonnateur des soins en milieu communautaire communiquera avec vous pour prendre rendez-vous afin de réévaluer vos besoins actuels et de revoir l'ensemble de vos services de soins à domicile et en milieu communautaire.

Normalement, dans les premières semaines qui suivront votre retour à la maison, alors que vous commencerez à établir une routine avec votre personne soignante, vos besoins diminueront. Pendant la période où vous recevrez des services améliorés, le coordonnateur des soins en milieu communautaire travaillera avec vous, au fur et à mesure de la diminution graduelle de vos heures de soins inscrits dans votre plan de soins.

Le plan de soins est adapté à vos besoins particuliers, et les services **peuvent** comprendre ce qui suit :

- Des **services de soutien à la personne** pour vous aider à assurer vos soins personnels (p. ex., vous habiller, prendre un bain, manger, effectuer les transferts nécessaires pour vous installer au lit ou dans un fauteuil, ou vous rendre à la salle de bain).
- Des **soins infirmiers** pour vous aider à répondre à vos besoins d'ordre médical.
- Des services d'**ergothérapie** ou de **physiothérapie** pour vous aider, vous et votre personne soignante, à gérer de façon sécuritaire vos soins personnels et votre mobilité dans votre domicile.
- Des **services de travail social, de nutrition** ou d'**orthophonie**, le cas échéant.
- Des **soins de relève** de courte durée pour un membre de la famille ou la personne soignante (à domicile ou dans le cadre d'un programme de jour) afin de répondre à vos besoins en matière de soins.
- Une coordination avec des **organismes communautaires de soutien** de votre localité (p. ex., services de repas à domicile, services de transport).

En quoi est-il avantageux de rentrer chez soi plutôt que de rester à l'hôpital?

Vous pouvez :

- Poursuivre votre rétablissement en toute sécurité, dans le confort et l'environnement familial de votre domicile.
- Réduire le risque de perdre vos forces du fait d'un manque de mobilité à l'hôpital.
- Recevoir à la maison les services dont vous avez besoin pour maintenir une bonne santé.
- Avoir la possibilité d'attendre à votre domicile une place dans le foyer de soins de longue durée de votre choix.
- Disposer de plus de temps pour améliorer votre état de santé si vous avez à prendre des décisions importantes concernant votre avenir.
- Limiter les coûts pour la famille comparativement aux visites à l'hôpital.

Si je suis en attente d'un lit dans un foyer de soins de longue durée, que se passe-t-il si je reçois une offre pendant que je reçois des services améliorés?

Si vous attendez un placement dans un foyer de soins de longue durée et qu'un lit se libère alors que vous êtes à la maison et recevez des services améliorés de soins à domicile, un coordonnateur de soins du Services de soutien à domicile et en milieu communautaire de Champlain vous contactera pour vous offrir le lit de soins de longue durée en question. Vous aurez 24 heures pour accepter l'offre et prendre des dispositions pour emménager dans le foyer de soins de longue durée. Les services de soins à domicile cesseront lorsque vous emménagerez dans le foyer de soins de longue durée.

Si vous déclinez l'offre du lit dans le foyer de soins de longue durée, votre dossier de demande d'une place en soins de longue durée sera fermé, et votre nom sera rayé de la liste pour obtenir un placement dans un foyer de soins de longue durée.

Après un refus, il faut attendre 12 semaines avant de pouvoir faire une nouvelle demande de lit dans un foyer de soins de longue durée. Une détérioration de votre état de santé ou de votre situation pourrait accélérer le processus.

Que se passe-t-il si je ne reçois pas d'offre de lit dans un foyer de soins de longue durée avant la fin de la période de services améliorés?

Que vous soyez ou non en attente d'un lit de soins de longue durée, votre coordonnateur de soins travaillera avec vous, votre famille et votre personne soignante pour déterminer votre admissibilité, évaluer vos besoins en matière de soins et élaborer un plan continu de soins et de services.

Si vous décidez que vous ne souhaitez plus aller dans un foyer de soins de longue durée à la fin de la période de 60 jours, veuillez en discuter avec votre coordonnateur de soins. Ce dernier se fera un plaisir de discuter de vos options et des services de soins à domicile et en milieu communautaire que vous pourriez continuer de recevoir gratuitement, ainsi que des heures supplémentaires facultatives et tarifées.

Qu'en est-il si je décide de rester chez moi et de continuer à recevoir des soins à domicile et en milieu communautaire après la fin de la période de services améliorés?

De nombreuses personnes peuvent décider de continuer à vivre chez elles après la fin de la période de services améliorés.

Les patients sont admissibles aux services de soins à domicile en fonction d'une évaluation des besoins, conformément aux directives du Services de soutien à domicile et en milieu communautaire. Votre coordonnateur de soins travaillera avec vous, votre famille et votre personne soignante pour déterminer votre admissibilité, évaluer vos besoins en matière de soins et élaborer un nouveau plan de services de soins efficace à la fin de la période pendant laquelle vous avez reçu des services améliorés.

De plus, les patients, la famille et la personne soignante qui le souhaitent peuvent faire l'achat de services complémentaires afin de répondre à leurs besoins en matière de soins. Votre coordonnateur de soins se fera un plaisir de discuter avec vous des coûts que cela représente pour vous aider à prendre une décision éclairée.

Si votre nom se trouvait déjà sur une liste d'attente d'une place dans un foyer de soins de longue durée et que vous décidez de continuer à vivre chez vous, votre nom peut continuer à figurer sur la liste d'attente.

Si vous n'avez plus besoin de soins de longue durée, vous pouvez discuter avec votre coordonnateur de soins du retrait de votre nom de la liste d'attente.

Combien me coûteront les services améliorés de soins à domicile et en milieu communautaire?

Les services de soins à domicile que vous recevrez du Services de soutien à domicile et en milieu communautaire de Champlain au cours des 60 prochains jours vous seront offerts gratuitement.

Cependant, les services offerts par les organismes communautaires de soutien que peut coordonner le Services de soutien à domicile et en milieu communautaire pour vous, comme la livraison de repas à domicile, comportent habituellement un coût. Votre coordonnateur de soins pourra vous renseigner.

Vous avez des questions?

Si vous avez d'autres questions, veuillez parler à votre fournisseur de soins de santé à l'hôpital ou communiquer avec _____ au Services de soutien à domicile et en milieu communautaire de Champlain au 1 800 538-0520 ou au 613 745-5525, poste _____ ou au 310-2222.